

PROCEDURE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2016-2017

I – INSCRIPTION VIA L'ENT & PAIEMENT DES DROITS

A PARTIR DU 20/07/2016 (INTERRUPTION DU SERVICE DU 22/07 AU 22/08)

PREMIERE CONNEXION A L'ENT : il est obligatoire de valider la charte informatique AVANT DE SAISIR IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Pour vous connecter à l'ENT : <http://ent.univ-amu.fr/>

- **Votre identifiant de connexion (login)** est composé de la 1^{ère} lettre de votre nom, suivi de votre numéro étudiant
- **Votre mot de passe initial** est votre numéro national (INE) en lettres minuscules
- Vous pouvez retrouver ces informations sur votre certificat de scolarité
- Après identification : aller dans l'onglet **Scolarité** - Menu **Réinscription**

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire pour tout étudiant de 2^{ème} et 3^{ème} année remplissant les conditions de nationalité et d'âge (de 16 à 28 ans) :

- - **De 16 à 20 ans** : Tout étudiant, âgé de 16 à 20 ans, est **obligatoirement et gratuitement** affilié à la Sécurité Sociale étudiante par l'intermédiaire de la mutuelle (MEP ou LMDE) qu'il aura choisie comme centre de paiement (sauf ayants droits de régimes spéciaux). Pour tout renseignement complémentaire prendre contact avec une mutuelle étudiante.
- - **De 20 ans à 28 ans** (20 ans entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 30 septembre de l'année suivante) : Le paiement de la cotisation au régime de Sécurité Sociale est **obligatoire** dès l'inscription.

POUR LES ÉTUDIANTS DE O4, O5 ET O6 - PAS DE PAIEMENT DE LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Les étudiants en O4, O5 et O6 rémunérés par l'Assistance Publique dans le cadre du stage hospitalier service odontologique **ne bénéficient plus de la sécurité sociale étudiante et n'ont pas à la régler lors de l'inscription. Ils doivent OBLIGATOIREMENT demander l'affiliation au régime général.** Les démarches d'affiliation au régime général sont à effectuer par l'étudiant auprès de la caisse de sécurité sociale la plus proche de son domicile, dès le mois de janvier avec ses 3 premiers bulletins de salaires.

- **BOURSIERS & NON BOURSIERS** : Paiement des droits d'inscription **EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE.**
- Si vous n'avez pas pu faire l'inscription via le web, vous pouvez l'effectuer **en présentiel à la scolarité, UNIQUEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE**, le jour du rendez-vous.

En cas de perte, d'oubli de votre mot de passe ou de problème de connexion à l'ENT, vous pouvez réinitialiser votre mot de passe et/ou valider la [Charte de bon usage des ressources informatiques de l'Université](#) en suivant la procédure à l'adresse : <https://sesame.univ-amu.fr/>

En cas d'**urgence** ou d'**impossibilité d'usage du service**, vous pouvez contacter le service informatique : par téléphone : 04 86 13 69 48 - par courrier électronique : dosi-campus-timone-contact@univ-amu.fr

FINALISATION OBLIGATOIRE DE L'INSCRIPTION SUR RENDEZ-VOUS à la Faculté d'Odontologie – Département de la Formation Initiale, avec les pièces justificatives (liste ci-dessous). Prise de rendez-vous via l'application ERIS (cf. paragraphe suivant).

II – PRISE DE RENDEZ-VOUS – FINALISATION DE L'INSCRIPTION

OBLIGATOIRE

1. Connexion à partir du lien suivant :

- <https://eris.univ-amu.fr/Eris/>

• **Si vous étiez déjà inscrit à l'université**, vous pouvez vous connecter avec vos identifiant et mot de passe d'ENT. Vous serez alors directement aiguillé vers les guichets d'inscription/réinscription.

Identifiants ENT : Il s'agit des identifiants que vous utilisez pour vous connecter à votre Espace Numérique de Travail. Ils figurent sur la quittance des droits délivrés en scolarité l'année précédente.

• **Si vous êtes un nouvel étudiant (transfert « arrivée » et « passerelle » par exemple)**, ou **que vous ne disposez pas de ses informations de connexion**, vous pouvez créer un compte spécifique à l'application en suivant les explications qui seront données lors de la connexion. Vous devrez ensuite choisir le type d'inscription à effectuer : inscription initiale (1^{ère} inscription à l'Université)

2. Sélection du créneau horaire parmi un certain nombre de propositions. Si un rendez-vous avait été précédemment pris, il sera annulé.

III – LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Toute pièce justificative d'un éventuel changement d'état civil (mariage, divorce, changement de nom)
- Le formulaire de cession du droit à l'image
- Pour les O2 et les O3 : l'affiliation sécurité sociale étudiante dûment renseignée et signée
- Pour les étudiants étrangers : extrait de naissance traduit en français
- Pour les étudiants boursiers : copie de l'attribution de bourse définitive
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'étudiant pour l'année universitaire 2016-2017

En plus des documents cités plus haut, les étudiants en O2 ou admis en passerelle ou par transfert, doivent compléter leur dossier par les pièces suivantes :

- extrait d'acte de naissance (obligatoire – pas de copie du livret de famille)
- 1 photo d'identité couleur (indiquez au verso vos noms, prénoms et année d'études)
- **2** enveloppes **affranchies** au tarif en vigueur, portant le nom et l'adresse de l'étudiant
- photocopie de la carte d'identité
- photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la Défense (ADP)

En plus des documents cités plus haut, les étudiants en O6 ou admis par transfert, doivent compléter leur dossier par les pièces suivantes :

- attestation de responsabilité civile et professionnelle (obligatoire) si non fournie précédemment.